

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-20
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 12 mars 2026

Le 12 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(14) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(3) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, M. LARDIERE

POUVOIRS /

Date de la
convocation 5 mars 2026

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

BUDGET ANNEXE DU SERVICE REPAS A DOMICILE (40803) – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le compte financier unique du budget annexe des Repas à Domicile pour l'exercice 2025 a été arrêté au 31/12/2025.

Il est présenté selon la nomenclature M57.

Les résultats de l'exercice sont en concordance avec ceux arrêtés par le comptable du centre des finances publiques.

Budget annexe des repas au domicile : Compte administratif 2025			CA 2025
Fonctionnement	Dépenses	011 : Charges à caractère général	479 258,77 €
		012 : Charges de personnel et frais assimilés	464 039,30 €
		65 : Autres charges de gestion courante	3 882,98 €
		67 : Charges exceptionnelles	0,50 €
		68 : Provisions	62,39 €
		042 : Dotations aux amortissements	4 909,00 €
	TOTAL DÉPENSES 2025		952 152,94 €
	Recettes	013 : Remboursements charge en personnel	909,18 €
		70 : Produits des services, du domaine et ventes	899 643,85 €
		74 : Dotations et participations	60 000,00 €
		75 : Autres produits de gestion courante	2 028,81 €
TOTAL RECETTES 2025		962 581,84 €	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025		10 428,90 €	
Reprise résultat antérieur		- 34 431,22 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		- 24 002,32 €	
Investissement	Dépenses	TOTAL DÉPENSES 2025	1 709,28 €
	Recettes	TOTAL RECETTES 2025	4 909,00 €
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2025		3 199,72 €
	Reprise résultat antérieur		8 319,84 €
	RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		11 519,56 €

Il est proposé d'adopter le compte financier unique 2025 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget annexe Repas à Domicile	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 (1)	RÉSULTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2025 (2)	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 (3=1+2)
Investissement	3 199,72 €	8 319,84 €	11 519,56 €
Fonctionnement	10 428,90 €	- 34 431,22 €	- 24 002,32 €
TOTAL	13 628,62 €	- 26 111,38 €	- 12 482,76 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS CUMULÉS	
Déficit cumulé de fonctionnement 2025	- 24 002,32 €
Excédent cumulé d'investissement 2025	11 519,56 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 810,50 €

Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2026 au R/001	11 519,56 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2026	
1) Affectation au R/1068 :	0,00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	0,00 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 :	24 002,32 €

Conformément à la réglementation, le Président n'assiste pas au vote de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte financier unique tel que présenté ci-dessus.**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-avant.**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter les résultats cumulés 2025 comme indiqués ci-avant.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 13/03/26
Publié et Notifié
le 13/03/26

